

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 - pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 - pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.  
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Mobilités innovantes sur le territoire de Versailles Grand Parc.  
Accord-cadre entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand  
Parc et les acteurs locaux du secteur des déplacements.**

- **M. François DE MAZIERES, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.5216-5 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement rendu le 10 novembre 2015.

- 
- Les mobilités innovantes sont à la croisée des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) : le transport, l'environnement, le développement économique et l'aménagement.

Elles présentent quatre enjeux majeurs pour Versailles Grand Parc.

**Un enjeu d'aménagement** : créer les lieux d'innovation et d'expérimentation.

Afin de renforcer sa position en tant que territoire d'innovation, la CAVGP travaille avec les acteurs de la mobilité tels que VEDECOM pour dimensionner, développer et animer des lieux d'accueil adaptés aux porteurs de projets et aux entreprises comme des *fab labs*, des incubateurs, des laboratoires, des ateliers...

**Un enjeu économique** : démontrer le savoir-faire de nos entreprises.

Une fois l'idée testée en laboratoire et transformée en technologie fiable, elle doit se confronter à la complexité du réel. Ici encore, le territoire a un rôle à jouer, à la fois en tant que vitrine de ces technologies et comme lieu de maturation où l'idée rencontre le consommateur et l'utilisateur. C'est l'étape clef qui précède la valorisation économique de l'innovation.

**Un enjeu de transport** : apporter de nouveaux services aux usagers. En effet, la CAVGP entend identifier des solutions de mobilité qui répondront aux besoins de sa population en complément de l'offre de transport existante (bus, réseau ferré...) notamment concernant :

- la problématique du dernier kilomètre et de l'heure creuse, notamment dans les zones périurbaines et peu denses de l'agglomération ;
- la gestion des flux touristiques ;
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en particulier des personnes âgées ;
- le désenclavement du plateau de Satory.

**Un enjeu environnemental** : améliorer la qualité de vie des habitants.

En parallèle du service aux usagers des transports, la CAVGP souhaite traiter la mobilité sous l'angle de la qualité de vie des riverains par la prise en compte de la qualité de l'air, de la diminution des nuisances sonores, et de l'intégration paysagère. L'accord cadre vise ainsi à favoriser l'émergence de services de transports décarbonés et de modes doux.

Au-delà de cette légitimité à agir, le territoire de la CAVGP cumule de plus des atouts en matière de mobilité avec :

- un réseau de bus très développé et historiquement organisé à l'échelle de son bassin de vie ;
- 17 gares dont un pôle multimodal majeur en Ile-de-France, la gare des Chantiers ;
- une forte concentration de centres de recherche et développement avec la présence d'entreprises comme VEDECOM, Air Liquide, Renault, Nexter...

- Cette place exceptionnelle à l'échelle de la France lui a été reconnue par l'Etat qui la destine à accueillir le pôle des mobilités innovantes de l'opération d'intérêt national de Paris-Saclay sur le plateau de Satory.

A cette fin, la CAVGP travaille depuis plusieurs années avec ses partenaires institutionnels (communes, conseil départemental, Etablissement public de Paris-Saclay-EPPS) pour donner corps à ce défi.

Ces efforts arrivent aujourd'hui à une période charnière qui voit aboutir les premiers résultats et naître de nouvelles opportunités : le développement de Satory, où un premier atelier de prototypage du véhicule électrique verra le jour fin 2015, la création, avec le conseil départemental des Yvelines, d'une société d'économie mixte pour fournir de nouveaux locaux à VEDECOM dès 2017. Ces premières opérations lancent une dynamique qui sera entretenue par la zone d'aménagement concertée de Satory Ouest en cours de création avec l'établissement public Paris-Saclay.

Par ailleurs, de nombreux projets d'infrastructures ferrées vont rythmer les années à venir (T6, pôle d'échange multimodal de Chantiers, Tangentielle Ouest, Tram-Train Evry-Massy-Versailles et ligne 18) fournissant ainsi une occasion unique de repenser les mobilités et d'articuler modes de transport classiques et mobilités innovantes.

• Afin de tirer pleinement profit du mouvement ainsi engagé, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité s'unir à travers un accord-cadre avec les principaux acteurs de la mobilité situés sur son territoire pour faire converger leurs efforts et mieux structurer leurs actions respectives dans l'objectif partagé de faire de la CAVGP un territoire innovant en matière de mobilité. Il s'agit aujourd'hui de l'institut VEDECOM, du Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (Ceremh), de l'université de Versailles-Saint-Quentin, de la SNCF et d'Air Liquide. Cet accord a vocation à être souple et à accueillir de nouveaux partenaires.

Il s'agit ainsi d'intégrer et d'organiser sur le territoire l'ensemble de la chaîne de l'innovation technologique, depuis la naissance de l'idée « novatrice » jusqu'à son déploiement industriel, en passant par la phase de la démonstration.

Conscients de leur intérêt commun, les partenaires entendent ainsi, par cette convention cadre, se rapprocher et œuvrer de façon à :

- partager des objectifs et un calendrier d'action,
- faire émerger des partenariats et des projets,
- favoriser la mutualisation des moyens d'expérimentation,
- donner de la visibilité aux actions déjà menées par la CAVGP et ses partenaires.

L'accord cadre est sans impact financier. Chaque projet fera l'objet d'une convention spécifique définissant notamment un plan de financement propre.

Le Conseil communautaire est amené par la présente délibération à se prononcer sur cet accord-cadre.

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver l'accord cadre portant sur les mobilités innovantes sur le territoire de Versailles Grand Parc à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'institut VEDECOM, le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH), l'université de Versailles-Saint-Quentin, la SNCF et la société Air Liquide ;*
- 2) *d'autoriser le M. le Président à signer l'accord cadre et tout document y afférent.*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
à l'approbation du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de pouvoirs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015\_12\_01

**Résumé de l'acte** : Mobilités innovantes sur le territoire de Versailles Grand Parc. Accord cadre...

**Date de décision** : 10/12/2015

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.7. Transports

**Rédacteur** : Emilie Briand

**AR reçu le** : 10/12/2015 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20151210-2015\_12\_01-DE

### Pièces jointes :

2015-12-01 - accord cadre mobilite\_nouvelle version TB.pdf

ANNEXE 2015-12-01.pdf

### Historique :

10/12/2015 14:13:27	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:14:49	En cours de transmission	
10/12/2015 14:16:28	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:28	Accusé de réception reçu	